



DÉCLARATION PRÉALABLE DU SGEN-CFDT
AU COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIAL ACADEMIQUE
« SERVICES ACADEMIQUES »

13 mars 2020

A titre liminaire, le Sgen-CFDT profite de cette tribune que constitue cette instance pour réitérer tout son soutien auprès du DRH de l'académie de Besançon dans son long et difficile combat contre la maladie.

La réunion de ce premier comité technique spécial de l'année civile 2020 s'inscrit dans un contexte social particulièrement trouble.

En mettant sous tension le système éducatif, l'épidémie de coronavirus qui affecte actuellement notre pays met en évidence ses failles. Plus qu'elle ne les découvre, cette épidémie les révèle au grand jour.

Qu'il s'agisse des problèmes d'hygiène dans les écoles et d'entretien des sanitaires au sein des services académiques, de la communication avec les parents ou du style de commandement au sein du système éducatif, il n'est pas certain qu'une pandémie suffise à les régler mais au moins ce sera plus difficile pour notre ministère de tutelle de continuer à les ignorer.

Cette situation sanitaire est l'occasion de rappeler l'importance que porte le Sgen-CFDT à l'égard d'une politique de prévention des risques sur les lieux de travail et pour chaque collectif de travail. Pour notre organisation syndicale, l'accès des agents aux registres de sécurité, la mise à jour annuelle du document unique d'évaluation des risques (DUER), sous la responsabilité du chef de service concerné n'en sont que plus importants ; tout comme le besoin pour chaque agent d'avoir les bonnes informations et de pouvoir échanger sur l'ensemble des questions liées à la prévention dans un service ou un établissement.

La mise en place d'un CHSCT spécifique aux services académiques inscrit à l'ordre du jour de ce CTS répond donc aux attentes exprimées par le Sgen-CFDT depuis de nombreuses années en espérant que cette nouvelle instance puisse disposer des moyens nécessaires et suffisants pour exercer pleinement son rôle.

Concernant les mesures d'emplois affectant le BOP 214 à effet de la rentrée prochaine, seulement mises pour information dans l'ordre du jour du présent CTS, le Sgen-CFDT demande à ce que ce point soit mis en consultation et fasse l'objet d'un vote conformément aux dispositions du décret du n° 2011-184 du 15 février 2011 qui précisent dans son article 34, que les « *Les comités techniques sont consultés sur la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences* ».

A cet égard, le Sgen-CFDT tient à rappeler les réserves faites à l'occasion des précédents CTS où nous avaient été présentés les retraits d'emploi au sein des services informatiques pour financer l'externalisation de la conception et la mise en œuvre du projet

de système d'information et de gestion des ressources humaines de l'Education nationale (SIRHEN).

Force est de constater que le récent rapport de la Cour des Comptes est venu confirmer les craintes formulées au sein de cette instance par les organisations syndicales présentes autour de cette table à l'égard de la conduite du projet SIRHEN qui s'est soldé en définitive par un véritable accident industriel. Lancé en 2007, l'outil a coûté à l'Etat près de 500 millions d'euros pour être abandonné en 2018.

Cet échec retentissant doit servir de leçon pour l'encadrement administratif, quelque soit son niveau de responsabilité aussi bien ministériel qu'académique, sur la nécessité de mener, pour tous les chantiers structurels affectant le service public d'éducation, un dialogue social constructif et responsable associant étroitement les corps intermédiaires que constituent les organisations syndicales afin que celles-ci apportent leur expertise sur le calendrier et la soutenabilité des projets de modernisation envisagés.

Si l'institution attend des personnels des services académiques qu'ils incarnent la remarquable capacité d'adaptation de notre ministère à faire face à la situation de crise sanitaire inédite que traverse actuellement notre Nation, notre organisation syndicale attend en retour de la part de notre encadrement une écoute et une action résolue à propos de plusieurs chantiers restés trop longtemps en jachère touchant à la fois aux conditions de travail, à la situation des personnels contractuels ou encore à la convergence indemnitaire avec nos collègues de l'académie de Dijon dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme territoriale.

Dans cette époque troublée et pleine d'incertitude, le Sgen-CFDT sera particulièrement vigilant et veillera à informer l'ensemble des collègues de l'état d'avancement des différents chantiers intéressant l'avenir et la pérennité des missions confiées aux services académiques.

Nous vous remercions de votre attention.

Les représentants du Sgen-CFDT de Franche-Comté